



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## DÉLIBÉRATION N° 39/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six février, à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous  
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 20 février 2026.

### Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 23

**Étaient présents** : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS – M. Eric AGBESSI – Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA – M. Bruno DARCILLON – M. Alexis VALLENT – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU – M. Lionel GUADAGNO.

### **Étaient représentés** :

M. Jean-Louis ANTONY par Mme Laurence DUPONT.  
Mme Aurélie FERNANDES par M. Jean-Baptiste BLEHAUT.  
Mme Caroline GUIBOURT par M. Laurent THEVENOT.

**Étaient absents** : M. Julien PIEDPREMIER – M. Gilbert MÉNARD – Mme Nicole LAURENT – M. Claude BARRON.

M. Emmanuel DENIS est désigné secrétaire de séance.

### **OBJET :**

#### **FINANCES**

#### **Budget Communal**

**Association CSV Foot – Convention  
d'objectifs et de moyens relative à  
l'attribution d'une subvention au  
titre de l'exercice 2026**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

M. Laurent THEVENOT, Maire, informe l'assemblée que dans le cadre du vote du Budget Primitif 2026 de la Commune, il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de **27 100,00 €** à l'association CSV Foot au titre de l'année 2026.

Aux termes de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse 23 000 €, conclure une convention avec l'organisme bénéficiaire définissant l'objet du concours, son montant, ses modalités de versement, les conditions d'utilisation et les modalités de contrôle et d'évaluation de la subvention attribuée.

C'est dans ce cadre, que **le Conseil Municipal**, M. Laurent THEVENOT entendu, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** les termes de la convention, jointe à la présente délibération, à intervenir entre la Commune de Volvic et l'Association CSV Foot ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférant.

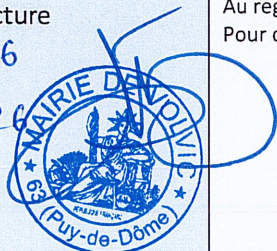
Certifié exécutoire  
Reçu en sous-préfecture

le : 06.03.2026

Publié ou notifié

le : 09.03.2026

Le Maire,  
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
Laurent THEVENOT

